



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

72 N° 9 1950

Réfugiés politiques et raciaux : 1912-1950

François NOURISSIER

p. 907 - 926

<https://www.nrt.be/en/articles/refugies-politiques-et-raciaux-1912-1950-2220>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

RÉFUGIÉS POLITIQUES ET RACIAUX : 1912-1950

Le siècle des apatrides.

Le sort des réfugiés est à l'ordre du jour en Europe depuis 1945. Il est exact, pour nous en tenir aux déplacements de populations dont les victimes peuvent encore vivre aujourd'hui, que deux questions essentielles se sont posées en 1945 en Europe au moment de la défaite de l'Allemagne : sort des D.P. et expulsion des Volksdeutsche. Mais ce double problème n'est pas né spontanément du bouleversement démographique et politique de la débâcle allemande. Les deux phénomènes ont une source ethnique et doctrinale commune dans les théories nazies et dans leur application, douze ans durant, aux peuples européens. Théories elles-mêmes échafaudées à partir de notions politiques plus anciennes. En fait, dès 1912 et jusqu'à 1945, l'évolution de la morale internationale fait entrer le déplacement, l'expulsion, l'exode et l'échange des personnes dans la légalité d'une espèce de Faustrecht. La crise allemande n'a fait que donner des dimensions numériques considérables à un phénomène politique qui marquait déjà l'Europe de son signe depuis les origines de la première guerre mondiale.

En cherchant l'origine de ces déferlements successifs de mouvements forcés de populations et de groupes ethniques, nous trouvons l'année 1912, comme marquant l'avènement d'un système promis à de multiples utilisations.

La Macédoine présentait en 1912 un extraordinaire enchevêtrement de populations chrétiennes ; Serbes, Bulgares et Roumains, tous européens intellectuellement émancipés et pénétrés de principes libéraux, supportaient de plus en plus difficilement le joug turc. Lorsque la jeune Turquie — dont on avait attendu plus de justice — entreprit « d'ottomaniser » irrémédiablement la Macédoine, Bulgares, Serbes, Monténégrins et Grecs s'unirent, et infligèrent une sévère défaite aux Turcs. Mais des rivalités éclatèrent entre les Etats chrétiens vainqueurs, allant jusqu'à provoquer une nouvelle guerre entre les Bulgares et leurs alliés de la veille. Le règlement du conflit, — combien imprécis et douteux ! — déclencha des mouvements de population en partie dirigés et en partie volontaires, qui affectèrent sans doute près d'un million d'hommes. Finalement, aucun des Etats chrétiens des Balkans ne se tenait pour achevé. Quant aux Turcs, vaincus sur les rives de l'Europe, ils se retournèrent vers leurs victimes de prédilection : les Arméniens Chrétiens. Les massacres ordonnés par Abdul Hamid vingt ans auparavant, qui avaient coûté la vie à 300.000 chrétiens, ne

suffisaient pas ; en 1915 les Turcs entreprirent une déportation systématique de tous les Arméniens vers les déserts de Syrie et de Mésopotamie ; 200.000 furent enfermés dans des camps alors que 200.000 autres se convertissaient par la force à l'Islam. Quelques survivants s'accrochèrent au sol où tentèrent de s'enfuir vers le Caucase russe.

Après la guerre de 1914, Arméniens et Assyro-Chaldéens subirent une nouvelle crise de persécutions. Tous ceux qui avaient pu se mettre sous la protection tsariste en 1913 avaient rejoint durant la guerre les armées britanniques. Abandonnés par les Russes en 1917, repoussés par les Anglais après l'armistice malgré de nombreuses promesses d'autonomie, ils retombèrent sous le coup d'une hostilité fanatique. Un vaste mouvement d'exode se déclencha, qui mena des fuyards en Syrie, en Grèce, et jusqu'en France, où ils formèrent, dans la région de Marseille et dans la banlieue parisienne, de petites colonies irréductibles, inassimilables, qui subsistent encore aujourd'hui sans avoir perdu leurs caractères originaux.

Quant aux Assyro-Chaldéens, décimés en 1933 par le jeune Etat d'Irak, ils vivront encore de 1940 à 1945 leur aventure illusoire de l'autre guerre. Ils occupent aujourd'hui des villages de style « boîte à sel », construits « provisoirement » voici quinze ans pour d'autres réfugiés.

La paix boiteuse qui régnait sur le Bosphore depuis 1913 ne résista pas à l'exaspération née en Turquie de la défaite de 1918. Après la victoire de Mustapha Kémal en 1922, les minorités chrétiennes encore sous le contrôle turc furent menacées d'une expulsion définitive. La S.D.N., sous l'impulsion du délégué norvégien Nansen ⁽¹⁾, proposa d'organiser, avec l'approbation et sous la surveillance des nations, un vaste échange gréco-turc de populations musulmanes et chrétiennes. Nansen pensait supprimer ainsi les motifs de haine et de persécution, en reconstituant une unité religieuse des deux côtés du Bosphore. Ce fut la convention de Lausanne, en 1923, qui décida l'échange de 400.000 Musulmans de Grèce contre 1.300.000 chrétiens de Turquie. L'accord fut entériné par les grandes puissances dans le dégoût général. Lord Curzon qualifia l'échange de « répugnant ». De fait, le transfert eut lieu dans des conditions effroyables. Les rapports de la S.D.N. eux-mêmes en convinrent. Cependant, quelques années plus tard, le ton des commentaires changea, et l'on s'aperçut en particulier que les Grecs rapatriés avaient ramené avec eux, dans des régions déshéritées, une prospérité non négligeable. A l'indignation succéda l'étude des statistiques, et en 1930 un traité d'amitié gréco-turc vint célébrer, de façon inattendue, le succès du premier déplacement de personnes ratifié dans l'euphorie internationale.

(1) Cfr Ristelhueber, *La double aventure de Fridjof Nansen*.

L'exode des Russes Blancs

Avec l'exode des Russes blancs, commence l'énumération des groupes de réfugiés dont l'histoire intéresse directement l'Europe occidentale. En effet, la France en particulier a dû à ses traditions politiques et à sa situation géographique d'être choisie par les principales émigrations de l'entre-deux guerres comme lieu de séjour provisoire. Pour la France, les liens sentimentaux qui lui attachaient les membres de l'aristocratie russe, le fait qu'elle avait avec l'Allemagne et l'Espagne des frontières communes, le fait enfin qu'elle était gouvernée sans aucun souci de discrimination raciale (et même, au moment du front populaire, qu'elle considérait avec sympathie les vaincus de la guerre civile espagnole), firent d'elle le grand pays d'asile de 1918 à 1939.

La première vague de réfugiés russes naquit entre 1917 et 1920, entre la révolution d'octobre et l'élimination définitive de l'armée blanche. Un million de Russes environ furent acculés à la fuite par la victoire du parti bolchévique : aristocrates, socialistes et libéraux, membres du parti constitutionnel démocrate, ex-officiers de l'armée impériale et de l'armée blanche, quelques Juifs, des soldats de l'armée Wrangel, constituèrent une vaste émigration politico-militaire aux chances d'assimilation extrêmement variables.

Alors qu'une émigration se dessinait vers Kharbine et Chang-Haï, la plupart des exilés se dirigèrent vers l'ouest, la Pologne ou Constantinople étant souvent une étape avant l'installation « définitive » en Allemagne, en France ou dans les Balkans. En 1922, on comptait environ 150.000 russes en Pologne et 230.000 en Allemagne ; la chute du mark et la crise économique de 1924 provoquèrent un nouvel exode vers la France, où plus de 100.000 Russes pouvaient se dénombrier dans les années qui suivirent l'effondrement monétaire allemand. Un autre courant de l'émigration se stabilisa provisoirement dans l'Europe danubienne, à Prague, Brno, Belgrade, Bucarest et Sofia, où l'appelait une certaine communauté linguistique. Entre autres beaucoup de jeunes Russes y reprirent et achevèrent leurs études.

L'émigration russe ne se stabilisa jamais complètement ; cependant le sort des différentes colonies russes présenta pendant de nombreuses années et présente encore des caractères communs.

Alors que dans quelques pays jeunes, où ils étaient peu nombreux, les Russes s'enracinaient assez vite, au contraire, en Europe surtout, ou dans des villes de type « colonial » comme Chang-Haï, les émigrations réussissaient à sauvegarder leur cohésion et leur spécificité. Là, des facteurs artificiels de résistance au milieu (écoles, églises, sociétés sportives ou littéraires, etc...), compliquant encore les difficultés de langue, empêchèrent radicalement l'assimilation des Russes. Les émigrés, la plupart d'un niveau social plus élevé que celui de leurs hôtes avec lesquels la misère les mettait en contact, s'enfermèrent dans un isolement un peu dédaigneux. Ils considérèrent leur vie profession-

nelle comme un inévitable et fâcheux accident. Ils allèrent au pire avec une parfaite dignité et, bientôt, leur sort devint un élément classique du romanesque européen de l'après-guerre; ces malentendus et cette confusion achevèrent de dissimuler la réalité sociale et humaine de leur émigration.

Exodes et émigration anti-fascistes

Ce que *Mein Kampf* avait promis, le nazisme allait le tenir presque dès son avènement en Allemagne. Les lois raciales de Nuremberg (1935-) ajoutèrent aux exodes politiques, qui se dessinaient déjà vers la France, un vaste exode racial. Ces deux mouvements ne firent que s'amplifier au fur et à mesure que les théories nationales-socialistes gagnaient divers pays européens. De 1933 à 1939, opposants politiques et familles juives quittèrent successivement l'Allemagne, l'Autriche, la Tchécoslovaquie et la Pologne. Pour les Juifs, alors que les plus riches, prévoyant le scénario de l'invasion allemande, émigraient outre-Atlantique, les autres, contraints de rester en France, en Belgique ou aux Pays-Bas, grossirent le nombre des Israélites autochtones et finirent dans la souricière de la zone sud de la France occupée, quand les Allemands l'envahirent en novembre 1942. On évalue dans l'ensemble à 150.000 personnes l'importance numérique de cette émigration anti-nazie de l'immédiate avant-guerre.

Les républicains espagnols, eux, arrivèrent en France — avec l'approbation de notre gouvernement d'alors — en deux groupes massifs : à la chute de Bilbao d'abord, puis après l'invasion de la Catalogne. Cette émigration espagnole groupait tous les représentants des partis « de gauche », des communistes aux anarchistes, des séparatistes basques aux membres du Poutm, sans oublier les militants des brigades internationales, tous ceux que le réfugié juif Arthur Koestler appela douloureusement, en 1942, « la lie de la terre ». En 1938, cette émigration groupa au moins 1.000.000 de personnes. Aucun Français n'a oublié les colonnes interminables des réfugiés franchissant la frontière des Pyrénées, ni l'hostilité souvent injurieuse avec laquelle ils furent accueillis par certains milieux français. De camp en camp, d'unité de travail en déportation, d'aventure en aventure, l'émigration espagnole se désagrégea peu à peu jusqu'à ne plus rassembler aujourd'hui que 185.000 personnes environ, groupées dans les Pyrénées et le sud-ouest toulousain, où ils fournirent des effectifs courageux et turbulents au maquis et, en 1944, aux unités de la libération. Les récentes expulsions de réfugiés politiques, ordonnées voici peu de semaines par le gouvernement français, ont douloureusement rappelé la présence sur notre sol de près de 200.000 exilés à l'avenir de plus en plus incertain, livrés à toutes les tentations et à tous les marchandages politiques.

Nous arrivons ainsi à 1939.

Protection juridique et politique des réfugiés entre les deux guerres

Les problèmes qui se posent au réfugié sont nombreux et complexes : déplacement, logement, profession, famille. Mais un problème passe avant tous les autres : ce qu'on appelle, en langage familier, « régulariser sa situation », — c'est-à-dire jouir d'un statut légal stable et reconnu par les nations. Il s'agissait donc, au lendemain de la première guerre mondiale, à la fois d'organiser leur assistance et d'innover, en droit international, afin de leur assurer un statut. En 1921, un Norvégien, Fridjof Nansen, fut nommé Haut-Commissaire de la S.D.N. pour les réfugiés. Créé pour les Russes Blancs, le Haut-Commissariat obtint compétence, en 1924, pour les Arméniens et, en 1928, pour les Assyro-Chaldéens et les Turcs.

Après la mort de Nansen, en 1930, la S.D.N. créa pour huit années un Office International Nansen, chargé de poursuivre l'œuvre du délégué norvégien, et de prendre en charge, en 1935, le sort des réfugiés sarrois. Pour les réfugiés anti-nazis, ce fut un Haut-commissariat de la S.D.N. qui fut chargé de leur soin, Hitler refusant de traiter avec l'Office Nansen. En 1938 enfin, sur l'initiative du Président Roosevelt, 31 nations réunies à Évian constituèrent un comité intergouvernemental pour les réfugiés (C.I.R.) siégeant à Londres, dirigé par Sir Herbert Emerson, qui poursuivit même son action au cours des hostilités.

On doit à ces efforts successifs un certain nombre d'engagements ratifiés, hélas, seulement par 8 pays, en 1933. Cette convention assurait aux réfugiés la possession d'un titre de voyage, consacrait le droit d'asile, précisait le régime juridique applicable au statut personnel, et enfin assimilait en matière de travail et de sécurité sociale les réfugiés aux étrangers bénéficiant de la clause de la nation la plus favorisée. Certes, les deux conventions de 1933 et 1938 ne constituaient pas la Charte internationale du Réfugié qu'on était en droit d'attendre. Elles représentaient cependant un effort réel pour humaniser la condition d'apatride, et, dans un monde obsédé de textes, il était bon que cet effort fût tenté. En 1945, c'est la tradition de Nansen que retrouveront les alliés, et ce sont encore aujourd'hui des méthodes proches des siennes qu'il nous est permis de souhaiter, afin que se trouve assurée le plus humainement possible la situation juridique des déplacés de 1950.

Le cadre ethnique des déplacements nazis

Il est indispensable de rappeler succinctement le terrain ethnique et national sur lequel se sont exercés, pendant douze ans, la soif de réformes raciales, l'esprit de système et le profond mépris de l'Allemagne nazie.

En effet, si nous observons la carte ethnique et linguistique de

L'Europe de 1937, nous y voyons clairement apparaître une confusion qui, sans aucunement justifier, explique parfois — dans l'étrange logique d'un système aberrant — les déplacements de personnes médités et organisés par les Allemands. Il est utile surtout de localiser les noyaux de langue ou d'ethnie germaniques hors du Reich ; car c'est en s'appuyant sur ces minorités que l'Allemagne tenta d'établir un plan cohérent de redistribution des groupes raciaux européens. Avant que ne fussent satisfaites les revendications hitlériennes, le bloc de langue allemande couvrait massivement le centre de l'Europe. Plusieurs pays, bien que de peuplement non allemand, abritaient des populations de race, de langue, de caractère germaniques (Danemark, Norvège, Suède, Hollande, Flandre, Suisse Alémanique). La voracité conquérante allemande n'eut pas le temps — sauf pour la Hollande et les Flandres — de s'étendre à ces zones. A nous en tenir aux régions de peuplement allemand, où apparaissaient les menaces de contestations ethniques et nationales ?

Le traité de Versailles avait isolé en milieux différents de nombreuses colonies allemandes : en Italie (Tyrol du sud, Haut-Adige), en Yougoslavie (Slovénie), dans le Banat divisé entre la Hongrie, la Roumanie et la Yougoslavie, en Hongrie, en Roumanie (Transylvanie, Bessarabie) ; en U.R.S.S. (Ukraine). Mais les plus importantes minorités allemandes se trouvaient en Tchécoslovaquie (trois millions et demi de personnes) et en Pologne (couloir, région de Bialistok, triangle Lodz-Poznan-Vistule, Volhynie et Galicie). L'ensemble des minoritaires allemands devait grouper approximativement vers 1937 12 millions de personnes.

La carte fait apparaître l'isolement d'autres minorités nationales, dont le sort se réglera souvent au cours de la guerre au prix de déplacements et de déportations : ce sont les Polonais de Prusse orientale, de Biélorussie, de Lusace, de Breslau, de Stettin et de Dantzig ; ce sont les Roumains de Bessarabie et de Cernauti ; les Hongrois de Slovaquie et de Transylvanie ; les Yougoslaves de la région de Trieste.

C'est cette situation extrêmement complexe, souvent cristallisée par le traité de Versailles, que le Chancelier Hitler prit en 1939 l'engagement de clarifier, fût-ce au détriment de la liberté d'une génération d'Européens.

Ce n'est pas ici le lieu de revenir sur le cadre proprement doctrinal de cette vaste chirurgie démographique et raciale mise au point par le nazisme. Pour l'essentiel, ces théories étaient scientifiquement injustifiables : « ce qui peut paraître un sort tragique aux populations intéressées, disait le Docteur Goebbels, ne représente aux yeux de l'histoire que le rétablissement de conditions naturelles. » En fait, ces « conditions naturelles » n'étaient postulées que par le pangermanisme hitlérien et les doctrines racistes de Darré et de Rosenberg. Les conséquences s'en inscrivent encore aujourd'hui dans la boue des camps et sur les routes européennes de l'exode et de la peur.

Transferts et déplacements allemands

Indépendamment des éliminations raciales, des recherches de main-d'œuvre et des déportations politiques, les mouvements de population propres aux groupes germaniques présentent, de 1940 à 1944, deux phases bien distinctes : d'abord regroupement des forces allemandes, ensuite renforcement des « Marchenländer » et colonisation des territoires conquis. Le premier temps du mouvement donnait l'impression d'un ressort qui se bande, alors que la double expansion des années 1941-43 libérait les forces nationales ainsi comprimées. Les rapatriements allemands, annoncés et commentés par le chancelier Hitler le 6 octobre 1939, furent réalisés par une succession d'accords bilatéraux passés de 1939 à 1941 avec l'U.R.S.S., l'Italie et les Pays Baltes, aux termes desquels 600.000 personnes environ furent transférées, de gré ou de force, vers le Reich ou vers les territoires qu'il occupait.

En quelques mois des transferts se succédèrent, qui ramenèrent en Allemagne les colonies germaniques des Pays Baltes, stabilisées depuis sept siècles, descendant des Chevaliers teutoniques et des marchands des villes hanséatiques. Les minoritaires, sous la pression des commandos nazis envoyés pour les convaincre, n'hésitèrent guère ; d'ailleurs, pour ces minorités, composées en majorité de bourgeois, un avenir incertain en Allemagne nazie semblait préférable à une imminente occupation soviétique. Dans leur ensemble ces transferts portèrent sur 150 à 180.000 personnes.

Un accord du printemps 1940 régla avec l'Italie, par un rapatriement, le sort des allemands du Tyrol du sud, placés depuis 1918 sous le contrôle italien.

Les minorités allemandes d'Ukraine, de Biélorussie, de Volhynie, de Galicie, de Bessarabie et de la Bukovine du sud, de la Dobroudja et de la Bukovine du nord, furent rapatriées sommairement de 1939 à 1941, après accords avec l'U.R.S.S. Seuls les 500.000 allemands de Yougoslavie ne furent pas massivement déportés, leur présence sur place semblant indispensable aux dirigeants du Reich comme instrument de propagande et de contrôle dans les Balkans. Toutefois les 15.000 minoritaires de Ljubljana furent rapatriés, car ils étaient isolés en milieu purement slovène, et d'ailleurs dans un territoire contrôlé par l'Italie.

Le mouvement de redistribution et de colonisation germanique succéda rapidement à l'effort de regroupement. Le principe de ces opérations de transfert, rappelé par Goebbels, était que les zones frontières, plus directement menacées, devaient présenter une indiscutable homogénéité ethnique. C'est ce que le Gauleiter Burckel appelait « un mur de béton de pur sang germanique ». Les autochtones de ces régions névralgiques furent déportés et parqués — comme les Américains ont parqué les derniers Peaux-rouges — dans des « réserves » comme le Gouvernement Général, ou, à un moindre degré, le

Protectorat de Bohême-Moravie, la Slovaquie ou la Croatie. Ainsi se trouvèrent renouvelés les peuplements du Westmark, de la Silésie, du Wartheland et de la Podlasie. Selon les théories de Darré, ces colonisations furent — ou fussent devenues si le Reich en avait eu le temps — essentiellement agricoles. Le déclenchement de la guerre à l'est mit un terme à ces tentatives. Cependant, les mêmes efforts de purification et de consolidation ethniques furent repris en 1941 et 1942 à la nouvelle échelle des conquêtes allemandes en U.R.S.S. C'est l'Ostland et l'Ukraine dont le Reich voulut alors tenter la colonisation en créant deux commissariats, pourvus d'une organisation politique rudimentaire qui se substitua au pouvoir militaire. Faute de temps, faute aussi d'effectifs humains, cette colonisation semble avoir été un échec. Certains observateurs affirment que, « ni en caractère, ni en nombre, l'arrivée des agriculteurs allemands dans les territoires de l'est européen ne pouvait être comprise comme un mouvement colonisateur » ^(1bis). Nous pensons au contraire que ce rêve démesuré poursuivait les dirigeants allemands. Une immense poussée se préparait là, dont auraient été victimes les paysans allemands arrachés à leur terre, aussi bien que les rapatriés bousculés hâtivement de convois en camps.

Si l'on essaie de faire un bilan provisoire de l'Europe allemande, que voit-on ? Le centre et l'est de l'Europe ont été le lieu d'élection des expériences allemandes de transferts et de déportations. Pourquoi le sud-est du continent, la mosaïque turbulente des Balkans n'a-t-elle pas été soumise au même traitement expéditif ? Il semble que le nazisme ait évité de systématiser la politique raciale dans ces pays. Sans doute, la prudence poussa-t-elle le gouvernement allemand à renoncer à cette chirurgie, dont on prévoyait mal les effets : trop de difficultés attendaient ici les théoriciens nazis : rivalités exacerbées, pays mal desservis, etc. De plus, les territoires balkaniques servirent pendant quatre ans à « faire des cadeaux », qui vinrent récompenser les amis les plus fidèles. Ceci n'intéresse donc pas directement la description des déplacements de personnes. Cependant, dans ce chassé-croisé des territoires annexés et offerts, l'Allemagne fit respecter une politique très ferme de protection de ses minoritaires : les colonies allemandes furent organisées, encadrées, dotées d'écoles, et jouirent d'une représentation politique et d'un budget séparé. En Hongrie, en Roumanie, en Slovaquie, en Croatie, un million et demi d'Allemands formèrent « des États en miniature — ou plutôt, tout simplement, des provinces détachées du noyau central » ⁽²⁾. Les personnes groupées dans ces communautés allemandes échappèrent à la condition difficile de « mi-

(1bis) Kulisher, *The Displacement of Population in Europe*, Montréal, 1943.

(2) Vernoux, *Migrations humaines*, dans *France-Illustration*, février 1948, p. 309.

noritaire », si proche de celle de « réfugié ». Le privilège ne dura pas plus que le règne allemand, et nous verrons comment ces « Volks-deutsche » — Allemands de race — connaîtront à leur tour l'expulsion et l'exode.

On ne peut achever une description rapide des transferts systématiques des années 1940-43 sans rappeler les exodes successifs que connut le peuple polonais. Dès 1939, 120.000 combattants polonais réussissaient à s'enfuir de l'étau de la double invasion et à gagner la France et l'Angleterre. Formée avec ces réfugiés, l'armée Anders, après avoir combattu en Afrique et en Italie, finit par être dispersée dans des camps (Moyen Orient), ou bien ses membres furent rendus (Angleterre) à une vie privée très aléatoire. Des déportés de la région de Lwow, évacués par les Russes vers Archangelsk et l'Ouzbekstan, furent confiés aux Britanniques, qui, dans une extraordinaire odyssée, les transportèrent en Iran, puis à Karachi, et à Bombay, puis des Indes au Kenya et dans l'Ouganda. En 1948, des rescapés de cette immense aventure arrivèrent en France pour tenter d'y recommencer une vie bouleversée depuis dix années. Un million de déportés par les Russes, 2 à 3 millions de personnes enfermées dans le Gouvernement général, plusieurs millions d'Israélites massacrés, tel est approximativement le tribut payé par la Pologne à la guerre.

Ainsi se dessine le visage d'ensemble de cette Europe de 1943, création éphémère de la force allemande, avec ses ceintures successives, autour du Reich, d'Etats plus ou moins colonisés, dans laquelle les personnes ne furent plus, plusieurs années durant, que l'élément humain d'un vaste et aveugle bouleversement.

D'un caractère différent sont les déportations politiques et raciales et les transferts de main-d'œuvre. Mesures de police ou expédients, ils n'entraient point dans un plan politique cohérent. Ces deux phénomènes sont d'ailleurs trop connus pour qu'il soit nécessaire d'y revenir, ou d'ajouter, au souvenir de chacun d'entre nous, comme à l'unanimité des témoignages, des commentaires inutiles. Rappelons simplement quelques chiffres.

Si l'on ne tient compte que des individus soumis au service du travail obligatoire, plus de cinq millions de personnes furent déportées par le docteur Sauckel. En fait, les prisonniers de guerre et certains déportés politiques travaillant pour l'économie allemande, ce sont plus de 10 millions de personnes qui étaient employées en Allemagne en 1944 (octobre 1940 : 1.832.000 travailleurs étrangers ; 1942 : 5.762.000 ; début 1944 : 8.700.000). Beaucoup de déportés du travail ou assimilés, surtout parmi les Polonais, Ukrainiens, Yougoslaves et Hongrois, formeront en 1945, lorsqu'ils refuseront de regagner leur pays, des contingents importants du grand troupeau des D.P.

Sur les 9.500.000 Juifs qui vivaient avant la guerre en Europe, quelque 6 millions furent exterminés par les Allemands. C'est-à-dire

que, sans exception, tous les Juifs déportés par les nazis furent dirigés vers des camps de « liquidation ». Les mouvements intérieurs, les fuites successives, les efforts désespérés pour échapper à la tenaille qui se refermait progressivement sur eux, — ce long calvaire juif est trop connu pour que nous en reprenions la description ⁽³⁾.

Ce long rappel d'une histoire complexe, où se mêlent doctrines et brutalités, antérieure à la libération de l'Europe, était indispensable à la bonne intelligence du problème des réfugiés tel qu'il se pose aux Nations-Unies depuis cinq ans. Ce sont ces conditions ethniques, ces accords, ces rêves, qui provoquèrent l'énorme concentration humaine des réfugiés au sein du Reich. C'est ce passé que n'auraient jamais dû perdre de vue ceux qui tentèrent, dès 1945, de résoudre le problème des D.P.

Définition des « personnes déplacées »

Pour les Alliés, en 1945, le droit se confondit avec leurs droits. La victoire sur l'Allemagne coïncidant, dans l'esprit des vainqueurs, avec la victoire de la justice, on assista à l'assimilation pure et simple des doctrines démocratiques et du Bien. D'où la discrimination, établie unilatéralement par des commissions d'enquête alliées, entre réfugiés et criminels de guerre. Ce fut ainsi aux juristes vainqueurs que revint le privilège d'octroyer ou non aux déplacés la protection de l'O.N.U. sous ses diverses formes. Depuis plusieurs années des témoins sont revenus sur les méthodes selon lesquelles les alliés traitèrent le problème des réfugiés. C'est tout un procès, infiniment nuancé dans son réquisitoire et ses défenses, qu'il faudrait refaire ici. Nous n'en avons pas la place. Il fallait seulement rappeler la bonne conscience morale des responsables alliés et, sans faire la part trop belle aux traditions et aux souvenirs paralysés de la vieille Europe, sans doute faudrait-il aussi rappeler avec quel rationalisme optimiste et simplificateur des Américains à la bonne volonté inépuisable abordèrent le douloureux problème des apatrides.

Enfermées dans l'Allemagne chaotique des derniers mois et prises dans la souricière de la victoire, 15 millions de personnes environ furent libérées en 1945 par les alliés : tous ceux que l'Allemagne avait mis cinq années à déporter vers son sol, qui espéraient alors regagner immédiatement leur pays d'origine. Une grande partie de cet afflux de personnes devait se résorber rapidement grâce aux rapatriements massifs des premiers mois de la libération. En effet, les prisonniers de guerre anglo-saxons (270.000), les prisonniers et déportés français (1.300.000), un grand nombre de ressortissants russes (plus de

(3) Voir ci-dessous l'article : « Après la tragédie du Judaïsme européen ».

5.000.000), de très nombreux déportés du travail — en un mot tous ceux dont la situation politique et juridique était claire — furent rapatriés en quelques mois. Les autorités des différents pays alliés collaborèrent à cette tâche avec une célérité admirable.

Mais le véritable problème — celui du noyau résiduel des non-rapatriables — va se poser seulement après cette grande résorption de plus de 10 millions de déplacés.

L'identification, le classement, la surveillance politique de ces personnes, leur assistance, leur protection et leur établissement provisoire : tels étaient les problèmes immédiats. Mais régler définitivement leur avenir, offrir à des vies qui refusaient le retour en arrière une occasion de recommencement et une sécurité garantie par les Nations-Unies ; tel allait être le problème des personnes déplacées.

Organismes d'assistance et de protection (1944-1950)

Quels sont les divers organismes qui consacrèrent leur activité aux questions de réfugiés, de 1944 à 1950 ?

Tout d'abord, les sections spécialisées de l'état-major du Général Eisenhower (Shaef). Beaucoup plus importants sont le C.I.R. et l'U.N.R.R.A. Le C.I.R., ayant son siège à Londres, ne cessa pas son activité durant la guerre. Lors du débarquement en Europe des armées alliées, l'organisme de secours des Nations-Unies, l'U.N.R.R.A. (United Nations Rehabilitation and Relief Administration) prit une extrême importance. Organisme de secours, l'U.N.R.R.A. disposait des ressources financières des Nations-Unies, et bénéficiait de l'aide d'un important personnel. Néanmoins, le rôle de l'U.N.R.R.A. était un rôle immédiat, de « dépannage », qui eut pour objectif principal d'organiser les camps de D.P., de veiller à la bonne alimentation des réfugiés, de surveiller leur état sanitaire. En un mot, il s'agissait de la besogne à faire sur place, mais nullement de résoudre selon un vaste plan d'ensemble le problème des personnes déplacées.

L'U.N.R.R.A. devant disparaître le 1^{er} juillet 1947, les Nations-Unies se préoccupèrent, dès 1946, de jeter les bases d'un nouvel organisme qui lui succéderait en ce qui touche aux réfugiés. C'est ainsi que fut adoptée, le 15 décembre 1946, la charte de l'Organisation Internationale pour les Réfugiés (International Refugee Organization = I.R.O.), par 30 voix contre 5, et 18 abstentions.

Il ressortait de cette charte que l'I.R.O. s'inspirait des principes qui avaient guidé l'Office Nansen et le Haut-Commissariat de la S.D.N. pour les Réfugiés. L'I.R.O. s'engageait, en outre, à n'imposer à ses protégés aucune solution « par en haut », et à ne procéder à aucun rapatriement forcé.

Adoptée en décembre 1946, la charte fut soumise aussitôt aux divers États membres de l'O.N.U. pour ratification. Sept seulement l'acceptèrent. Or, il était prévu que l'I.R.O. n'entreprendrait sa tâche

que du jour où 15 pays auraient ratifié sa charte, s'engageant à couvrir les frais de 75 % au moins du budget prévu. Avant que ne fussent remplies ces conditions, il fallut attendre vingt mois, jusqu'au 20 août 1948. Dès décembre 1946, l'O.N.U. avait prévu ce retard et mis en place une institution d'attente : la Commission Préparatoire de l'I.R.O., ou P.C.I.R.O. Enfin, en 1948, entra en action l'Organisation Internationale pour les Réfugiés (International Refugees Organization : I.R.O.) : « institution nouvelle, spécialisée, non permanente », elle devait cesser son activité le 1^{er} juillet 1950. Au moment où elle aurait dû entrer en liquidation, l'I.R.O. a vu son activité prorogée jusqu'en mars 1951. Elle travaille cependant désormais avec un personnel considérablement réduit. Sauf dans les cas de naissance, ou pour régulariser quelques situations tout à fait exceptionnelles, plus aucune inscription n'est acceptée au service « assistance » de l'I.R.O. depuis juin 1950.

Entre la fin des hostilités et la mise en marche de la P.C.I.R.O., on ne peut pas dire que l'ensemble du problème des D.P. ait véritablement évolué vers une solution harmonieuse. En juillet 1947, la P.C.I.R.O. prit en charge à travers le monde 719.788 D.P. et Réfugiés des camps d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie et quelque 900.000 apatriés d'origines diverses ; soit plus de 1.600.000 personnes.

Afin de simplifier les confusions qui naissent dans ce domaine de l'emploi simultané de termes différents, rappelons quelles catégories de réfugiés sont ordinairement distinguées, ainsi, très précisément, que les critères qui permirent d'accorder ou non aux D.P. la protection de l'I.R.O.

Catégories

1) « Personnes Déplacées ». L'expression « Displaced Persons » fut employée pour la première fois par le Président Roosevelt. Au moment de leur plus grande concentration, il y eut peut-être 14 millions de D.P.

2) Réfugiés et Expulsés de nationalité ou d'ethnie allemandes (rapatriés de 1940, rapatriés ou déportés de la débâcle, minoritaires germaniques : Volksdeutsche et Volksösterreicher).

3) Réfugiés de l'après-guerre, parfois appelés Néo-Réfugiés (soit minoritaires germaniques des Balkans non-expulsés à Potsdam, Israélites échappés à la persécution et fuyant un antisémitisme latent, mais, surtout, tous ceux qui « choisissent la liberté », l'ensemble des réfugiés politiques des pays du glacis russe).

4) Réfugiés statutaires (Russes, Arméniens, Espagnols, réfugiés raciaux de l'avant-guerre, toutes personnes jouissant d'un *statut* d'apatride dès avant 1939).

Quels sont ceux qui ont été déclarés éligibles à la protection et à l'assistance de l'I.R.O. ?

- 1) Les victimes des régimes hitlériens, fascistes ou collaborateurs (Quisling, etc...);
- 2) Les républicains espagnols et assimilés;
- 3) Les statutaires;
- 4) Les déportés raciaux, politiques et économiques;
- 5) Les personnes se trouvant hors de leur pays d'origine et ne pouvant ou ne voulant pas se réclamer d'une protection nationale quelconque.

Ont été ajoutés à ces catégories certains néo-réfugiés (parmi les personnes énumérées ci-dessus, il en est qui ont droit à la protection politique et juridique, mais pas à l'assistance matérielle de l'I.R.O.).

Sont nommément exclus du mandat de l'I.R.O. :

- 1) Les criminels de guerre, collaborateurs ou traîtres;
- 2) Les personnes qui ont lutté contre les Nations-Unies ou persécuté les populations civiles;
- 3) Les criminels de droit commun passibles d'extradition;
- 4) Les membres d'organisations hostiles au retour des réfugiés dans leurs pays d'origine, ou les personnes ayant voulu renverser les gouvernements des Nations-Unies;

- 5) Les personnes au service, militaire ou civil, d'un pays étranger.

Lorsqu'un réfugié n'est pas considéré comme relevant du mandat de l'I.R.O., il lui est toujours possible d'en appeler à un Conseil des recours, qui statue sur son cas.

Si l'on se réfère aux statistiques publiées par l'I.R.O., il semble que les origines ethniques, nationales ou juridiques des D.P. dépendant de l'Organisation en 1948, se répartissaient ainsi : origine polonaise : 252.000 personnes; origine balte : 140.000; ukrainienne : 91.000; yougoslave : 30.000; roumaine : 20.000; statutaires : 15.000; origine hongroise : 12.000. Tous autres pays : 50.000.

Avec l'afflux des néo-réfugiés, la situation a totalement changé : les Yougoslaves, les Roumains, les Tchèques et surtout les Hongrois, ont vu leur nombre augmenter considérablement.

Mémoire et psychologie du D.P.

Sans vouloir sortir du cadre d'une description historique, sans vouloir non plus renouveler les polémiques qui se sont élevées sur la vie dans les camps, nous ne pouvons pas négliger l'ensemble de pressions, de sollicitations et de craintes, qui, en quelques années, ont modelé aux réfugiés la psychologie que nous leur connaissons. Psychologie déroutante, dit-on, en oubliant le passé très lourd et très complexe du déplacé, ces mauvais rêves qui n'ont pas forcément fini avec la libération, mais qui peut-être ont gagné, au contact avec les organismes d'assistance, un caractère pernicieux qu'ils n'avaient pas sous l'oppression allemande.

D'abord, avant d'être admis à la protection de l'U.N.R.R.A. et de

L'I.R.O., le réfugié a dû satisfaire aux exigences de nombreuses enquêtes policières — les « screening » — dont l'indiscrétion un peu maladroite poussait trop souvent les intéressés au mensonge. A défaut d'une solution immédiate apportée à leurs problèmes, les réfugiés attendaient au moins une certaine confiance, un certain libéralisme. Au lieu de cela ils ont dû lutter, pendant plusieurs mois, contre une intense propagande en faveur du rapatriement (65.000 D.P. seulement écoutèrent cette propagande); ensuite ce fut, dans les camps, la crainte toujours renouvelée d'un « screening » plus méfiant ou plus sévère, qui les excluerait définitivement de « l'élégibilité ». Certains Hongrois, d'abord repoussés, furent menacés de rapatriement forcé, alors que, quelques mois plus tard, leur cas étant reconsidéré, ils étaient admis à la protection de l'I.R.O. Lorsque la période de tri et de mise en marche fut terminée, commença l'ère des émigrations. Tout a été dit sur les méthodes des missions de sélection, sur leur cynisme, leur intransigeance, sur cette vaste foire aux hommes à la fois scandaleuse et inévitable, qui constituait pour le D.P. la promesse même de son avenir. Il est exact que les jeunes ont été favorisés, que la sélection économique a joué au détriment des familles, des couples, des inaptes et des vieillards. Il est exact que, de mois en mois, le problème s'est aggravé au fur et à mesure que les chances diminuaient pour les membres du « hard core », ce résidu dans le résidu. Il est exact enfin que la promiscuité dans les camps, l'oisiveté, le retour incessant et maniaque au passé, ont contribué à entamer la résistance morale des D.P., et leur ont façonné une attitude d'éternels frustrés, d'éternels revendiquants.

En 1947, l'I.R.O. assistait entièrement 719.000 personnes, en 1949 418.000; les derniers chiffres évoquent 270.000 personnes environ. Mais il faut leur ajouter tous ceux qui, ne dépendant pas entièrement de l'I.R.O., sont tout de même assistés et protégés par elle; ils ne sont pas loin de 300.000 et le nombre des D.P. relevant encore de l'Organisation au printemps de 1950 était dans le monde d'environ 550.000 personnes (4).

Même inconnus dans leur précision statistique, ces chiffres, et la réalité mouvante qu'ils représentent, sont au fond du malaise qui a plané pendant plusieurs années sur les camps. Pour un bateau d'émigrants, pour un train qui partait, combien de couples découragés et d'intellectuels laissés pour compte! Le réfugié que nous rencontrons aujourd'hui en Europe a connu tout cela. Il a été sollicité par les mis-

(4) En Allemagne	320.000
— Autriche	50.000
— France	122.000
— Italie	22.000
Au Moyen-Orient	9.500
	etc...

Leurs origines religieuses :	
	213.000 catholiques
	76.000 orthodoxes
	62.000 protestants
	53.000 juifs
	29.000 melchites
	etc...

sions de rapatriement soviétique, rejeté par les missions de sélection, plus ou moins bien conseillé par son comité ethnique et par ses prêtres, livré à tous les faux espoirs de l'attente, ou aux incertitudes de l'émigration clandestine. Les nouvelles reçues des pays de réétablissement sont contradictoires : elles entretiennent des confusions ou des craintes injustifiées. Si les Juifs ont profité de la possibilité d'émigration vers la Palestine, pour tous les autres c'est le hasard des sélections qui a présidé au réétablissement. Les États-Unis, avec le double « D.P. act », l'Australie, le Canada, le Royaume-Uni ont été les principaux pays d'émigration. Si ces émigrations ont réussi, il n'en demeure pas moins qu'elles ont empoisonné la psychologie de ceux qui restaient. Une véritable mythologie du Nouveau Monde, jointe au désir de quitter l'Europe, ont alimenté chez beaucoup de réfugiés l'espoir d'un départ impossible. Alors, beaucoup se sont résignés à contre-cœur à chercher du travail en Allemagne ou en Autriche, cependant que d'autres tentaient l'aventure de l'entrée clandestine en France ou en Belgique, qui leur paraissaient des étapes possibles avant le grand embarquement. Ces rêves se sont terminés en général dans les houillères ou dans les industries lourdes qui avaient besoin de manœuvres non qualifiés.

Le souvenir de tant de mésaventures encombre la mémoire des réfugiés de 1950. Ce sont de plus, pour la plupart, des hommes physiquement, socialement, culturellement mal préparés au déracinement, qui ont dû subir cette usure brutale ou sournoise de la vie des camps, de ces mensonges, de ces chances factices, de ces déceptions. Emouvants, certes, et éloquents, les chiffres ne sont cependant rien si on les sépare de la réalité humaine qu'ils recouvrent. C'est précisément ce préjugé statistique, cette séparation entre la bureaucratie et la misère, qui ont fâcheusement restreint le travail de l'I.R.O. Ne recommençons pas cette erreur. Aucune synthèse administrative, aucune vue d'ensemble ne rendra jamais compte de ce que peut être aujourd'hui la psychologie d'un déplacé.

Le cas particulier des réfugiés de l'après-guerre

Est, en fait, classée parmi les « néo-réfugiés » toute personne ayant quitté un pays de l'Est européen, pour des raisons politiques, après la fin des hostilités.

C'est là une émigration de type traditionnel, clandestine de son point de départ à son asile provisoire, et soumise aux fermentations, aux espoirs, aux aveuglements de toutes les émigrations politiques.

On dit souvent « des D.P. » en parlant des néo-réfugiés ; mais, en fait, ces derniers n'ont de commun avec certaines personnes déplacées que leur refus de vivre sous un régime communiste. Refus, remarquons-le, qui n'a souvent été formulé qu'après plusieurs mois ou plusieurs années d'expérience, nombre de néo-réfugiés n'ayant fui

leur pays qu'après un coup d'État caractérisé, ou lorsque l'oppression les a mis personnellement en danger.

Ils se trouvent donc, vis-à-vis du communisme en particulier, dans une situation tout à fait différente de ceux de leurs compatriotes déplacés par l'Allemagne et qui ont refusé leur rapatriement en 1945-46. Ces derniers — D.P. — auraient souvent été pendus ou fusillés, en 1945, s'ils étaient revenus chez eux, et ceci avec l'approbation tacite, peut-être, des réfugiés d'aujourd'hui. Ce n'est qu'après avoir pris les mesures exactes des régimes staliniens que les néo-réfugiés ont choisi de leur préférer la démocratie sous sa forme occidentale. On conçoit, dès lors, que ces différences créent aujourd'hui des groupes hermétiquement fermés au sein d'émigrations d'origine nationale homogène.

Il est impossible de déterminer le nombre de réfugiés qui ont gagné la trizone allemande et les pays d'Europe occidentale depuis 1946.

Les néo-réfugiés viennent principalement de Hongrie, de Yougoslavie et de Roumanie; plus rarement de Pologne et de Tchécoslovaquie; plus rarement encore de Bulgarie. Leur aventure est presque toujours la même : départ clandestin, passage nocturne de la frontière, longues journées de marche à travers les zones allemandes, puis, après un séjour plus ou moins long en zone américaine, passage clandestin de la frontière française. La Belgique et la Suisse, dont les postes frontières ont à appliquer des ordres beaucoup plus stricts que les nôtres, ne sont pas les objectifs de prédilection des réfugiés.

Pendant l'été 1948, on évaluait à 6.000 le nombre de réfugiés passant *chaque mois* notre frontière d'Alsace-Lorraine. L'hiver suivant, ce chiffre était tombé à 1.500.

(Chaque mois également, des réfugiés espagnols franchissent les Pyrénées et viennent grossir l'émigration républicaine de 1938).

Si nous voulons nous faire une idée plus exacte de la morphologie des émigrations ainsi constituées, considérons les divisions, les rivalités, les souvenirs qui séparent les 50.000 réfugiés hongrois qui se trouvent en France.

On trouve parmi eux, dans l'ordre d'arrivée, des légitimistes de vieille souche, fidèles à la monarchie des Habsbourg, des nazis convertis au légitimisme, des fascistes, débris de l'armée repliée en octobre-novembre 1944. Puis, partis un peu plus tard, des membres du parti agrairien, des sociaux-démocrates, enfin des éléments de gauche, de tradition socialiste, des syndicalistes, etc., qui ont refusé l'alliance inconditionnelle avec les communistes. On devine quelles querelles fratricides peuvent s'élever entre les premiers et les derniers venus.

On voit quelle menace constitue, pour l'Europe, le flux continu des néo-réfugiés : ils entretiennent une agitation idéologique dangereuse, se regroupent par affinité et constituent des troupes pour n'importe

quel trouble ; ils ont tendance à attendre, dans une oisiveté dangereuse, un retour problématique dans leur pays, et surtout ils instituent, dans le vieux monde, la permanence de la condition de réfugié.

Qui sont les Volksdeutsche ?

On appelle Volksdeutsche, par opposition aux Reichsdeutsche — Allemands de nationalité, — les Allemands de race, ou encore les Européens de culture et d'ethnie allemandes.

C'est souvent sur ces minorités ethniques que le nazisme appuya ses revendications territoriales, et il assigna au « Lebensraum » allemand les limites que dessinait sur la carte la localisation des noyaux germaniques. Certains Volksdeutsche ne sont pas à proprement parler d'origine allemande, mais lorraine, luxembourgeoise ; s'ils sont d'origine autrichienne, on les nomme des « Volksösterreicher ». Par exemple en Slovénie, les minorités allemandes sont nettement apparentées aux Autrichiens de Carinthie et de Styrie, alors que les « Saxons », ou « Souabes » de Transylvanie, sont des émigrés du XVII^e et du XVIII^e siècle, venus de la Moselle, du Rhin ou des Flandres.

On assimile parfois à tort aux Volksdeutsche, parce que leur traitement a été sensiblement le même à la fin des hostilités, les « Allemands de l'Est ». Ceux-ci, de race et de nationalité allemandes, demeuraient dans les territoires situés à l'est de l'Oder et de la Neisse. Ils étaient parfois mêlés à des éléments slaves.

Accords de Potsdam

Lors de la réunion de Potsdam, les trois Grands, le 2 août 1945, prirent la décision de supprimer le problème posé par la présence des minorités germaniques dans l'est et le nord-est européen, en transférant toutes les populations allemandes de Pologne, de Tchécoslovaquie et de Hongrie vers l'Allemagne. Cette décision visait 3.500.000 minoritaires en Pologne, 2.500.000 en Tchécoslovaquie et 500.000 en Hongrie. Soit 6.500.000 personnes expulsées de force, dans l'espoir de résoudre de façon expéditive une partie du problème des nationalités en Europe orientale, et de satisfaire les trois pays ainsi soulagés, en les vengeant d'avoir été traités par les Allemands en terres de colonisation ou en vassaux. Cette décision fut prise en l'absence de représentants français, et la responsabilité de la France ne s'y trouve pas directement engagée.

Pour ordonner l'énorme mouvement de populations qu'allaient provoquer les expulsions, le Conseil de Contrôle Allié en Allemagne établit le 20 novembre 1945, — *malgré l'opposition française*, — un « plan de transfert des minorités allemandes » qui décidait que 6.500.000 Volksdeutsche seraient expulsés du 1^{er} décembre 1945 au 1^{er} août 1946. Les zones de répartition des expulsés étaient fixées ainsi :

2 millions de réfugiés de Pologne iraient en zone russe d'Allemagne et 1.500.000 en zone britannique.

750.000 réfugiés du Sudetengau tchécoslovaque iraient en zone russe et 1.750.000 en zone américaine.

Les 500.000 expulsés de Hongrie devaient se rendre en zone américaine.

Enfin, l'accord prévoyait que 150.000 « Allemands de nationalité », envoyés par le Reich en Autriche pour faciliter son assimilation, seraient déportés vers la zone française d'Allemagne.

Le plan de transfert fixait de plus une cadence des transports; cadence qui se révéla vite impossible à respecter, la dureté de l'hiver, le défaut de moyens de communication, l'état d'esprit des expulsés ayant créé autant d'obstacles à la « bonne marche » de cette déportation légale. Qu'on imagine la situation de ces familles entières arrachées à leurs maisons, obligées de tout abandonner, n'emportant avec elles que 50 à 100 kilos de bagages par personne, arrivant dans les zones occidentales d'Allemagne déjà surpeuplées, dans des villes détruites, sans ravitaillement. Qu'on songe que quelques mois avant les expulsions, en juillet et en août 1945, on évaluait à 25 ou 30.000 le nombre des réfugiés qui arrivaient *par-jour* dans les ruines de Berlin, pour s'installer dans l'un quelconque des 48 camps de transit pour réfugiés installés autour de l'ex-capitale du Reich.

Venant s'ajouter à ce double mouvement, réfugiés et transférés de Potsdam, une autre catégorie d'Allemands reflua de l'Europe danubienne et balkanique vers les zones d'occupation : ce furent les Volks-deutsche de Roumanie, de Bulgarie, de Yougoslavie, dont l'expulsion n'avait pas été prévue par les accords de Potsdam, et que les nouveaux gouvernements refoulèrent dès leur installation.

On comprend ces pays de n'avoir pas accepté, dans la réaction violente de leur changement de régime, de continuer à abriter ces minorités ethniques turbulentes dont l'organisation nazie leur avait révélé la cohésion et le rôle possible. « Véritables chevaux de Troie au milieu des murailles nationales ». C'est ainsi que les minoritaires allemands de Slovénie, de Transylvanie, de Bessarabie, etc., qui n'avaient pas été évacués par les Allemands en retraite, furent sommairement expulsés en 1945 vers l'Autriche. La masse principale vint d'abord de Yougoslavie, puis de Roumanie.

Pendant ce temps, le Gouvernement tchécoslovaque — naguère si libéral et généreux envers les minoritaires — chassait 400.000 Hongrois ou Slovaques, épurait ses territoires germanisés et procédait au rapatriement des colonies slovaques d'Autriche, de Hongrie, de Yougoslavie, de Roumanie. Des centaines de milliers de personnes pour qui la fin de la guerre et l'avènement de la justice ne signifiaient qu'un nouvel exode...

Si l'on veut faire le bilan des expulsions de Potsdam et des diffé-

rentes mesures spontanées qui achevèrent leur « nettoyage » ethnique, on est stupéfait de constater que les alliés ont accumulé en Allemagne les causes de misère et de troubles.

Sur un territoire allemand réduit à 380.000 kilomètres carrés, on trouvait en 1945, outre les 6.500.000 Volksdeutsche expulsés, les Allemands effectivement réfugiés (colonies des Pays Baltes, d'Ukraine, de Pologne, etc.), les habitants de l'Allemagne de l'est fuyant l'armée rouge, peut-être une masse de 10 millions de réfugiés de diverses origines, qui portaient à 70 ou 72 millions la population théorique de l'Allemagne, et à 180 habitants au moins sa densité au kilomètre carré. Quand on sait la profonde misère de l'Allemagne de 1946, on demeure effrayé devant les menaces de troubles économiques que représentait cet énorme et brutal apport de population. En fait, l'Allemagne de 1950 n'est pas encore parvenue à absorber et à « digérer » ce trop soudain gonflement démographique, provoqué dans des conditions morales, politiques, sanitaires, qui ne sont pas à l'honneur des alliés de 1945.

Quant à l'Autriche, épuisée par l'occupation allemande et la guerre, la brusque insufflation qui lui a été faite, de populations réfugiées livrées à toutes les fermentations de la rancune, équivalait pour elle à un empoisonnement. En octobre 1945, des réfugiés allemands à bout de forces entreprenaient une « marche de la faim » sur Vienne, que la police devait disperser avec beaucoup de mal. Aujourd'hui encore, le problème demeure entier dans les zones occidentales d'Autriche.

Bilan et Avenir

Cette longue énumération monotone ne dresse malheureusement pas le bilan d'un problème résolu. 500.000 D.P., plusieurs millions de réfugiés allemands, 600.000 réfugiés arabes en Palestine, partout dans le monde des minorités raciales qui subissent les rigueurs de la ségrégation : une vue d'ensemble de la situation des déplacés à travers le monde prouve qu'il s'agit là d'un problème vivant, en perpétuel renouvellement, et qui contient en germe la menace de nouvelles persécutions ou de nouveaux exodes. Encore ne pouvons-nous aborder sans risque d'erreur la situation des populations chinoises, la description des migrations intérieures de l'Inde, ni le sort fait aux citoyens de pays qui nous sont obstinément fermés, et dont on sait simplement que leurs maîtres y font bon marché de la liberté individuelle et de l'attachement au sol.

Tant de menaces, la systématisation de méthodes nuisibles, la présence permanente dans le monde, depuis trente ans, de millions de réfugiés, tous ces signes nous imposent une réflexion plus attentive. Sans doute le problème des réfugiés ne peut-il être compris et résolu qu'en recherchant, au delà de ces facteurs historiques ou juridiques, sa signification la plus profonde. Il constitue l'un de ces problèmes-

témoins sur la solution desquels nous serons, politiquement et moralement, jugés.

C'est le professeur Massignon qui écrivait voici quelques mois : « On ne les a pas traités comme des hôtes, mais comme des otages ; on les a qualifiés de paresseux, d'entretenus, de lâches, d'inadaptables, de névrosés de la bougeote. On ne sauve pas du désespoir les frères humains à qui on témoigne un amour de condescendance. Cette société-ci périra si elle ne restaure pas le respect de l'hôte, la sauvegarde de la personne déplacée. » (5)

Paris.

François NOURISSIER.

*Directeur des Relations extérieures du
Secours catholique français.*

(5) A la fin de cet article, nous nous permettons de recommander à l'attention des lecteurs que ce problème intéresse l'ouvrage que vient de publier M. François Nourissier, *L'homme humilié, Sort des réfugiés et des personnes déplacées, 1912-1950*, Préface de Louis Massignon, Paris, Editions Spes, 1950. — Monsieur Nourissier est directeur des Relations extérieures du *Secours catholique français* et secrétaire du comité français d'aide aux réfugiés de Palestine (N.d.l.R.).